

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

- Bonne année à tous !

En bref...

- Le « 1% logement » agricole
- Le nouveau plafond de la sécurité sociale

Notre dossier :

- De nouvelles maisons des saisonniers en Rhône-Alpes

Sur le terrain...

- Des formations pour se diversifier
- Un centre de ressources pour les GE bretons
- La pluriactivité au programme d'Equal

Zoom sur :

- Le logement des saisonniers agricoles

Vos questions :

- Les aides au logement accessibles aux saisonniers

**Vous avez des questions,
ou un projet d'article pour
les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

**Vous voulez en savoir plus
sur la pluriactivité ?**

Consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

A l'occasion de cette nouvelle année, nous présentons nos meilleurs vœux de réussite à tous les pluriactifs, saisonniers et acteurs agissant à leur profit.

C'est en effet la saison des vœux, mais c'est aussi l'époque où les saisonniers sont présents en masse dans les stations, et il est indispensable de se préoccuper de leur accueil et de leur information.

Pour assurer ces missions, une vingtaine de structures existent déjà en France, et nous pouvons nous réjouir de projets en cours ou de développements récents en Haute-Savoie, en Isère ou en Corse... Élément nouveau pour ces projets, certains sont portés par des Maisons de l'Emploi.

Lors du forum interrégional alpin sur la pluriactivité et la saisonnalité de novembre 2004, des interrogations concernant le financement, la pérennité, les partenariats, la mise en réseau de ces structures avaient été formulées.

La prise charge de la fonction d'accueil et d'information des saisonniers par les Maisons de l'Emploi n'est-elle par une réponse à ces interrogations ?

C. G.

En bref...

Mise en place du « 1% logement » agricole

A partir du 1^{er} janvier 2007, les salariés agricoles pourront bénéficier du « 1 % logement ».

Les exploitants employant au moins 50 salariés devront désormais consacrer au moins 0,45% du montant des rémunérations de leurs salariés en CDD à l'effort de construction de logements dans le secteur agricole.

Le « 1% logement agricole » s'inspire du régime de droit commun du « 1% logement », qui concerne déjà les entreprises privées de plus de 10 salariés. Néanmoins, il sera totalement autonome.

Il servira notamment à financer

la rénovation du patrimoine rural destiné aux logements sociaux, le logement des travailleurs immigrés et de leurs familles... et contribuera à financer des aides directes à des personnes physiques pour changer de logement ou y rester.

Source : loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006

Le nouveau plafond de la sécurité sociale

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est porté à 2 683 euros pour l'année 2007. Rappelons que ce plafond est le montant maximum des rémunérations ou des gains à prendre en compte pour le calcul de certaines cotisations.

Source : Arrêté du 15 nov. 2006 du Ministère de la Santé

Dossier du mois

Saisonniers : de nouveaux points d'accueil

Dans les stations de tourisme de la Région Rhône-Alpes, de nouveaux points d'accueil et d'information des saisonniers se développent. C'est avec plaisir que nous vous les présentons !

Un Espace saisonnier aux Deux Alpes

La Communauté de Communes des Deux Alpes a d'abord mis en place un service innovant de mobilisation et de gestion de logements privés pour les saisonniers de la station (voir *Les Pluriactualités* de novembre 2004).

Au cours de l'hiver 2005-2006, ce service logement s'est étoffé pour devenir l'**Espace Saisonnier des Deux Alpes**. Ouvert à toutes les personnes vivant au rythme de la saison (salariés permanents ou saisonniers, employeurs...), cet espace comprend donc le service logement, la permanence saisonnière de l'ANPE (d'octobre à décembre), et propose de multiples autres services, grâce à une personne embauchée à temps plein pour accueillir et informer le public toute l'année.

Sur place, le public peut donc s'informer dans les domaines de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé... et dispose d'un poste informatique pour les recherches d'emploi et la rédaction de CV. Diverses permanences sont assurées (assistante sociale...).

Espace saisonnier des Deux Alpes,

 Mairie annexe de Mont de Lans, 38860 Les Deux Alpes, 04 76 79 08 65, accueilsaisonnier.2alpes@wanadoo.fr

Du nouveau en Haute-Savoie

La Cellule d'Accueil des Saisonniers du Chablais, qui tenait depuis 2003 des permanences dans les stations de Morzine-Avoriaz, Les Gets, Châtel, Evian, Yvoire et Thonon, a cessé définitivement ses activités le 31 juillet 2006, comme prévu.

Cette action expérimentale, portée jusque là par le GEIQ Hôtellerie-Restauration du Chablais, sera reprise cet hiver par la Mission Locale du Chablais. Il s'agit cette fois de **Points d'Accueil Saisonniers**, à Morzine-Avoriaz et Châtel.

Ces points d'accueil ont pour vocation de permettre une meilleure intégration sociale des saisonniers venus de l'extérieur, en centralisant les informations utiles dans le domaine de l'emploi, du logement, de la formation, mais aussi du transport et de la santé. L'objectif est également d'apporter des propositions de solutions aux problèmes rencontrés par les saisonniers et leurs employeurs.

 **Points d'Accueil Saisonniers, au 06 70 31 26 56**

Parallèlement, la Maison de l'Emploi de Bonneville développe une mission similaire dans le Pays du Mont Blanc, en partenariat avec les communes de Megève et de Chamonix, où deux points d'accueil et d'information sont ouverts depuis le 4 décembre. L'**Espace Saisonnier du Pays du Mont Blanc** souhaite :

- Accueillir et informer les travailleurs et les employeurs saisonniers sur le logement, la santé, le transport, la formation, l'emploi...
- Faire un état des lieux de la saisonnalité du territoire afin de définir les actions adaptées à la situation locale, dans le cadre d'un travail en réseau.
- Animer dans chaque commune un comité technique composé d'acteurs de l'emploi, d'élus, de représentants des saisonniers et des employeurs.

 **Antenne de Megève**, La Tour, 28, place de l'Eglise, 74120 MEGEVE
Antenne de Chamonix, Maison pour Tous, 94, promenade du Fori, 74400 CHAMONIX, petitguyot@maison-emploi.com

A noter !

D'autres changements dans les Espaces Saisonniers

A **Courchevel**, l'Espace Saisonniers change d'adresse : Espace Emploi Formation
Rue des Tovets
73120 Courchevel 1850
04 79 00 01 01
espace-emploi-courchevel@wanadoo.fr

A **La Plagne**, l'Espace Saisonniers accueille une nouvelle coordinatrice en remplacement de Mme Sylvie Maître. Il s'agit de Mme Anne Bilasser.

A **Tignes**, M. Guillaume Geneau est le nouveau coordinateur de l'Espace Saisonniers, en remplacement de M. Laurent Accary.

Des formations pour se diversifier

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Die, dans la Drôme, a mis en place depuis cet automne 2 dispositifs de formation destinés à favoriser la diversification agricole et/ou à compléter un emploi saisonnier.

S'initier à la taille de la vigne

En partenariat avec les CFPPA de Nyons, Bourg-les-Valence et Pradel (en Ardèche), le CFPPA de Die propose ainsi deux modules de formation à la taille de la vigne (initiation et perfectionnement), qui se déroulent tout le mois de décembre, en partie dans une exploitation viticole. Huit personnes pourront ainsi rallonger la période de travail saisonnier ou trouver un emploi permanent dans le secteur viticole.

Se lancer dans la pluriactivité

Par ailleurs, le CFPPA de Die développe une offre de formation « Métiers de l'agriculture et pluriactivité ».

Il s'agit d'une formation qualifiante de niveau V, financée par la région Rhône Alpes et le Fonds Social Européen (FSE). Elle est destinée à des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RMI. Pour les stagiaires (qui seront 10 au maximum) l'objectif est d'obtenir la polyvalence nécessaire à l'emploi dans les secteurs agricole et touristique. Le découpage de

la formation en différents modules permet de l'adapter au parcours individuel et aux souhaits des stagiaires.

Le dispositif comprend donc un module de formation en viticulture (taille, travaux de printemps, conduite du tracteur...), un autre en restauration (accueil, service...), et un module de préparation à la pluriactivité (connaissance des métiers, techniques de recherche d'emploi, ...). Des modules complémentaires permettent de préparer un BAFA (animation), un CACES (métier de cariste), de s'initier à la cueillette des végétaux ou à l'élevage.

 **CFPPA de Die, 04 75 22 49 22**

La bi-qualification à l'honneur

Dans les Alpes, neuf établissements ou organismes de formation publics proposent des formations (initiales ou continues) bi-qualifiantes.

Depuis la rentrée 2006, ils ont décidé de communiquer ensemble, par le biais d'une affiche et de brochures de présentation communes, qui permettent de s'orienter en fonction des combinaisons de métiers proposées



Un centre de ressources est né

En Bretagne, 8 groupements d'employeurs (GE), représentant 350 entreprises et 800 salariés à temps partagé, ont décidé de travailler en réseau en créant, en septembre 2006, un Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE).

Les objectifs du centre de ressources sont de promouvoir la formule du groupement d'employeurs, de mutualiser les savoir-faire des GE existants, et d'accompagner les porteurs de projet.

Soutenue par la Région, l'association a pour premiers projets :

- un site Internet qui servirait aussi de lien Intranet entre les GE bretons ;
- l'organisation en 2007 ou en 2008 d'une grande rencontre, sur le modèle des rencontres organisées tous les ans par le CRGE de Poitou-Charentes ;
- l'organisation d'une journée destinée aux salariés des GE bretons.


 **Contact : GE Atouts Pays de Rance, contact@travailler-autrement.org**

La pluriactivité au programme d'Equal

Dans le Médoc et la Vallée de l'Isle, au sud de l'Aquitaine, de nombreux emplois sont saisonniers ou précaires, que ce soit dans le domaine de la viticulture, du tourisme, du bâtiment ou de l'aide aux personnes.

Dans le cadre du programme européen Equal, un projet s'est donc mis en place pour « mobiliser l'emploi et développer l'organisation des compétences en zone rurale ». Il réunit de nombreux partenaires (service public de l'emploi, chambres consulaires, missions locales...) autour de l'INFREP (Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente) et vise plusieurs objectifs.

L'un d'entre eux consiste à développer une pluriactivité tout au long de l'année et permettre aux publics de se professionnaliser sur un, deux ou trois métiers.

 **INREP, 05 56 02 41 35**

Agenda

Janvier

➤ mardi 9 aux Arcs (73) : **Dépistage du sida et des hépatites**

➤ mardi 16 et mercredi 17 à La Clusaz (74) : **Journées « Pleine saison, pleine santé ? »**

➤ jeudi 18 à Valloire (73) : **Dépistage du sida et des hépatites**

➤ mardi 23 à Courchevel (73) : **Dépistage du sida et des hépatites**

➤ mardi 30 et mercredi 31 au Grand Bornand (74) : **Journées « Pleine saison, pleine santé ? »**

Février

➤ du jeudi 1^{er} au dimanche 4 à Lyon (69) : **11^{ème} Mondial des Métiers**

Zoom sur :

Le logement des saisonniers agricoles

Dans la Drôme, l'Association Départementale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ADEFA) a réalisé un bulletin d'information pour « *Accueillir et héberger les salariés agricoles* ». Dans ce bulletin, les agriculteurs ayant un projet de création et/ou de rénovation de logement trouveront :

➤ les règles applicables au logement individuel et collectif des salariés, et des saisonniers agricoles en résidences mobiles ou démontables ;

➤ des informations en matière de fiscalité ;

➤ l'évaluation des charges mensuelles pour les différents types de logements et des astuces pour réduire les consommations d'énergie.

 www.adefadrome.com/bulletins.html

Un guide des formations agricoles

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AREFA vient de rééditer son guide des formations agricoles. Celui-ci référence l'offre de formation en la classant par type (initiale ou continue) puis par secteur d'activité (viticulture, horticulture, élevage...). Un tableau pratique indique les démarches à réaliser pour accéder aux formations.

 [AREFA PACA, 04 42 96 11 94](tel:0442961194)

Plusieurs guides en ligne

C'est en hiver que les guides des saisonniers fleurissent, comme à Courchevel ou à Tignes, en Savoie. La Direction du Travail diffuse également plusieurs plaquettes d'information sur les règles encadrant le travail saisonnier.

 www.pluriactivite.org

Vos questions



Je vais travailler en station cet hiver. Aurai-je droit à une aide pour payer mon loyer ?

Oui, sous certaines conditions. Deux sortes d'aides sont possibles :

➤ **Les aides à l'accès au logement** : il peut s'agir d'une aide à la constitution du dépôt de garantie (l'avance loca-pass) et/ou d'une garantie de loyers et des charges en cas d'impayés (la garantie loca-pass). Pour y avoir droit, il faut être salarié d'une entreprise assujettie au « 1% logement », ou avoir moins de 30 ans.

A noter : Les travailleurs saisonniers peuvent en bénéficier pour loger sur leur lieu de travail tout en les conservant pour le logement où réside leur famille.

 www.cill.com

➤ **Les aides au paiement du loyer** : Suivant le type de logement et/ou sa situation familiale, il est possible d'obtenir une Aide Personnalisée au Logement (APL), une Allocation de Logement Familial (ALF) ou une Allocation de Logement Social (ALS). Pour ces trois allocations, le critère de durée d'occupation (au moins 8 mois par an) n'est pas appliqué en cas d'obligation professionnelle, notamment en cas de travail saisonnier. Les critères d'octroi de ces aides sont liés à la situation financière et familiale ou au logement.

A noter : L'aide n'est versée qu'à partir du deuxième mois d'occupation, "à terme échu" : pour le dernier mois d'occupation, elle n'est versée que si le locataire quitte les lieux le dernier jour du mois.

 www.caf.fr (ou www.msa.fr pour les salariés agricoles)

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Édité par l'association SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

Imprimé par Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73190 Saint Baldolph

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée